

Délibération au Conseil Municipal du lundi 16 avril 2018

Pacte pour la démocratie à Strasbourg.

Donner un nouvel élan à la démocratie locale à travers la co-construction d'un nouveau pacte pour la démocratie à Strasbourg

La démocratie locale est un axe important de la politique menée par la collectivité.

Des dynamiques sont à l'œuvre au sein des instances de démocratie locale : dix Conseils de quartier, dix Conseils citoyens, un Conseil des résidents-es étrangers-ères, plusieurs Ateliers Territoriaux de Partenaires dans chaque quartier, un Conseil des jeunes, un Conseil de développement institué par l'Eurométropole.

De nombreuses démarches de concertation et de mobilisation sont également menées autour de projets de natures diverses. Les démarches les plus récentes concernent : les réaménagements de la place Mathias Mérian et de la place de Haldenbourg, la construction du futur groupe scolaire rue Jean Mentelin, la centralité de la Robertsau, le Parc Naturel Urbain Ill-Bruche, le PNU Nord, le réaménagement de l'avenue de Normandie, la concertation autour des Quais, l'atelier Deux Rives, l'évolution du quartier Laiterie, les ateliers du Tram vers Koenigshoffen, le groupe inter conseils de quartier cohabitation piétons-vélos-autos, etc.

Des pistes de réflexions et d'actions sont également engagées autour de la préservation de l'environnement avec des programmes tels que « Strasbourg ça pousse ».

Malgré toutes ces démarches en cours, des Strasbourgeois-es, notamment des membres des instances de démocratie locale, ont fait part :

- du souhait de travailler dans une logique de co-construction sur des projets concrets et le plus en amont possible,
- d'une attente de participation plus forte des habitants-es à la décision,
- de la nécessité de mobiliser plus largement pour diversifier les publics en développant des formats de rencontre mieux adaptés aux contraintes de la vie quotidienne,
- de la nécessité d'un dialogue plus transparent avec la Ville (élus-es et services) dans un climat de confiance et de respect.

C'est pourquoi la Ville a souhaité donner un nouvel élan à la participation citoyenne à Strasbourg à travers la co-construction d'un nouveau Pacte pour la démocratie engageant élus-es, citoyens-nes et agents-es.

Les étapes clés de la démarche du Sommet citoyen pour co-construire le pacte

Phase de lancement de la démarche et travail en ateliers thématiques (de d'avril à octobre 2017)

La démarche du Sommet citoyen a débuté au mois d'avril 2017 avec un appel à participation lancé aux citoyens-nes autour de treize thématiques : les valeurs de la démocratie locale, le budget participatif, les instances de démocratie locale, les mobilisations citoyennes, la gestion collaborative des espaces et des équipements publics, les outils pour aller au contact des habitants-es, l'E-démocratie, le volontariat citoyen, l'open data / big data, les tiers-lieux, le vivre ensemble, la démocratie européenne à Strasbourg, les associations et organismes associés.

Plus de 400 Strasbourgeois-es se sont réunis entre mai et septembre 2017 au sein des treize ateliers thématiques (co-animés par des habitants-es et des agents-es de l'Eurométropole) et ont formalisé trente propositions concrètes pour alimenter le nouveau pacte pour la démocratie locale.

Le Sommet citoyen du 14 octobre 2017 au Conseil de l'Europe

Le Sommet citoyen, temps fort de la démarche, s'est tenu le 14 octobre au Conseil de l'Europe dans le cadre de la Semaine Européenne de la Démocratie Locale.

427 personnes ont participé à cette rencontre.

Lors de cette manifestation, une diversification des publics habituellement impliqués dans les dispositifs de participation citoyenne a été observée :

- des habitants-es de l'ensemble des quartiers de la ville,
- une répartition des âges équilibrée (moins de 26 ans : 23 %, 26 à 45 ans : 28 %, 46 à 60 ans : 24 %, plus de 60 ans : 25 %),
- 55 % de femmes, 45 % d'hommes,
- 64 % de personnes non membres d'une structure (association, instance, etc.).

Le 14 octobre, les citoyens-nes engagés-es depuis plusieurs mois au sein des treize ateliers ont présenté au Maire de Strasbourg, aux élus-es et aux autres citoyens-nes présents les 30 propositions pour le nouveau pacte de la démocratie locale.

A l'issue d'une discussion ouverte, un vote formel a permis de hiérarchiser les propositions. Un vote en ligne a été ouvert jusqu'au 31 octobre afin que d'autres citoyens-nes puissent exprimer leurs avis.

Les six propositions ayant obtenu le plus grand nombre de points sont les suivantes :

1. permettre le débat politique entre des habitants-es et les élus-es en amont des Conseils municipaux,

2. référencer, cartographier et communiquer sur les lieux et les initiatives citoyennes afin de favoriser l'implication des habitants-es,
3. développer une thématique forte autour de la santé et de l'environnement dans l'open data,
4. mettre en place un budget participatif,
5. développer un système de signalement,
6. mettre en place un système de pétitions citoyennes.

Des études de faisabilité à l'adoption du pacte pour la démocratie à Strasbourg (de novembre 2017 à avril 2018)

Plusieurs étapes de travail ont fait suite au Sommet Citoyen du 14 octobre pour poursuivre et finaliser la co-construction du nouveau pacte pour la démocratie à Strasbourg.

Entre novembre 2017 et février 2018, à la suite d'une réunion de lancement grand public le 23 novembre, onze ateliers tripartites réunissant élus-es, agents-es et habitants-es ont permis d'étudier les conditions de faisabilité des différentes propositions.

Un atelier spécifique a été dédié à la rédaction du projet de pacte.

Une assemblée plénière, le 21 février, a réuni l'ensemble des participants-es aux ateliers pour valider collectivement le projet de pacte.

Enfin, un temps de travail et d'échanges entre le Maire de Strasbourg et les citoyens-nes impliqués dans la démarche, le 15 mars 2018, a permis de finaliser la co-construction du présent pacte soumis au Conseil municipal et de présenter un calendrier prévisionnel de mises en œuvre des propositions d'actions.

Le présent pacte ainsi que les différentes actions qui en émanent sont donc l'aboutissement d'une démarche de co-construction entre la Ville et les citoyens-nes de Strasbourg qui se sont pleinement mobilisés à l'occasion de plus de 70 réunions de travail depuis mai 2017.

Les éléments constitutifs du pacte

La démarche du Sommet Citoyen aboutit à la constitution d'un nouveau dispositif de démocratie locale et de participation citoyenne à Strasbourg, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- un pacte qui engage et qui régule les relations entre élus-es, citoyens-nes, agents-es,
- une évolution d'un dispositif centré sur les instances de démocratie locale (conseils de quartier, conseils citoyens) vers des démarches de participation plus ouvertes et plus souples, autour d'ateliers orientés sur des projets et des politiques publiques, à l'initiative de la Ville ou à l'initiative des habitants-es. Ces modes de participation permettront notamment une diversification des publics et des sujets, une meilleure communication sur les démarches de participation et leurs résultats et la prise en compte des initiatives citoyennes.
- de nouveaux dispositifs phares : le budget participatif et les pétitions citoyennes,
- un outil support : la plateforme numérique de participation citoyenne pour informer et interagir avec les citoyens-nes,
- des espaces physiques de participation citoyenne à renforcer,

- des actions relevant de l'open data, de la réduction de la fracture numérique et de la démocratie européenne à Strasbourg,
- une démarche de suivi et d'évaluation, associant élus-es, habitants-es et agents-es, menée tout au long du processus.

Le pacte contient les principes directeurs pour la mise en œuvre des actions qui pour certaines feront l'objet de délibérations spécifiques.

Il est en outre accompagné du texte réalisé par les élèves de deux classes des collèges de Kleber et du Parc à Illkirch sur la base d'un travail de réécriture du préambule.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré*

approuve

le Pacte pour la démocratie à Strasbourg accompagné du préambule rédigé par les collégiens dont les textes sont joints à la présente délibération ;

demande

au Maire de mettre en œuvre le pacte selon le calendrier prévisionnel joint à la présente délibération.

**Adopté le 16 avril 2018
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après
transmission au Contrôle de Légalité préfectoral
et affichage au Centre Administratif
Le 19 avril 2018**

Pacte pour la démocratie à Strasbourg

Préambule

Le présent pacte pour la démocratie à Strasbourg s'inscrit dans la continuité d'une dynamique de participation citoyenne engagée de longue date.

Initié et décidé lors du Sommet citoyen d'avril 2017, le pacte pour la démocratie à Strasbourg est l'aboutissement d'une démarche expérimentale et originale. Il résulte d'une co-construction entre citoyens-nes, élus-es et agents-es de la collectivité. Il reflète les principes directeurs qui permettent la mise en œuvre des propositions annexées au présent pacte et réalisées selon le calendrier concerté entre les citoyens-nes et le Maire le 15 mars 2018.

Un dialogue fondé sur la reconnaissance, la bienveillance et l'écoute réciproques

Le pacte garantit le dialogue entre élus-es, agents-es et citoyens-nes ; principe fondamental de la démocratie locale qui seul permet d'aboutir à la prise de décision commune.

Ce dialogue repose sur la reconnaissance, la bienveillance et l'écoute réciproques ainsi que sur la reconnaissance de valeurs communes.

Valeurs

Liberté, Egalité, Fraternité

La démocratie à Strasbourg est ancrée dans les valeurs de la République, incarnées par sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et garanties par la Constitution.

Principes

Fraternité

Afin de construire une société accueillante et ouverte, le pacte consacre la fraternité comme ciment de la diversité, du pluralisme et de la mixité.

La fraternité repose sur la solidarité entre toutes et tous.

Respect et transparence

Le pacte est établi sur le respect et la transparence qui favorisent la confiance entre élus-es, agents-es et citoyens-nes afin de mobiliser les énergies au service de l'intérêt général et du bien commun.

La confiance se construit sur la loyauté et la sincérité de chacune et chacun, et le respect des décisions communes.

L'éducation comme processus d'humanisation

Le pacte promeut l'éducation en tant que processus d'humanisation et de développement de

compétences, de connaissances et de valeurs qui fondent l'unité de la société dans le respect de sa diversité.

Engagements

Un engagement mutuel

Le pacte pour la démocratie locale implique notre engagement mutuel, élus-es, agents-es et citoyen-nes de Strasbourg, pour l'intérêt général et le bien commun.

Une implication durable

Pour construire la relation de confiance entre élus-es et citoyens-nes, le pacte suppose l'implication durable de chacune et chacun.

La responsabilité de chacune et chacun

Le pacte implique une éthique de la responsabilité de chacune et chacun.

La responsabilité repose sur la prise de conscience de notre capacité à réfléchir et à agir, du poids de nos paroles et des conséquences de nos actes, ainsi que des limites de notre liberté individuelle. L'éthique renvoie à la responsabilité de l'environnement dans lequel nous vivons pour garantir aux générations futures une planète viable.

Effectivité

Adopté en conseil municipal, le pacte a force obligatoire.

Le comité d'éthique du pacte pour la démocratie à Strasbourg est chargé d'en assurer le respect.

Les citoyens-nes et le conseil municipal sont garants de sa mise en œuvre.

Article 1 : le droit de participer

Le pacte garantit le respect du droit pour les citoyens-nes de Strasbourg de participer effectivement et concrètement aux décisions de la collectivité.

Le droit de participer comporte plusieurs niveaux :

- **Le droit à l'information,**
- **Le droit à la consultation,**
- **Le droit à la concertation,**
- **Le droit à la co-construction.**

La Ville s'engage à préciser pour chaque démarche de participation le niveau de celle-ci : information, consultation, concertation, co-construction. Les modalités de cette participation seront à définir pour chacune des démarches engagées.

Les différents niveaux se définissent comme suit :

Le droit à l'information

L'information doit être diffusée dès le début du processus.
Elle doit être loyale, complète, régulière et compréhensible.

Le droit à la consultation

La consultation est le processus par lequel la Ville recueille l'avis des Strasbourgeois-es afin de connaître leurs opinions, leurs attentes et leurs besoins.
Elle peut intervenir à n'importe quel stade d'avancement d'un projet.
La Ville motive son choix final et publie l'avis des citoyens-nes.

Le droit à la concertation

La concertation permet aux agents-es, aux citoyens-nes et aux élus-es de travailler en commun et de débattre autour d'un projet, sous forme d'ateliers notamment.
Elle s'inscrit dans un calendrier et peut être mise en place à différentes étapes du projet, de son élaboration à sa réalisation.
L'avis produit est publié et la collectivité s'engage à présenter de manière argumentée la prise en compte ou non des propositions issues de la concertation.
La décision finale revient à la Ville.

Le droit à la co-construction

La co-construction implique d'associer les citoyens-nes dès la phase d'élaboration des projets.
Elle commence par une étape de connaissance commune et partagée du projet.
Les citoyens-nes, les élus-es et l'administration portent conjointement l'élaboration et la responsabilité de la décision finalement retenue.
La décision finale est une décision partagée.

Les instances et les dispositifs de participation doivent favoriser l'expression des citoyens-nes, rendre possible leur consultation et leur intervention dans le processus de décision, à travers notamment des démarches d'intelligence collective et des méthodes participatives.
Les modalités de ces modes de participation et leur champ d'application seront précisés par délibération soumise au vote du conseil municipal.

Article 2 : le droit d'agir

Le pacte garantit le droit pour les citoyens-nes d'agir dans les domaines relevant des compétences de la Ville.

Le droit de pétition citoyenne

Le pacte reconnaît le droit pour les citoyens-nes de déposer une pétition.

Si celle-ci recueille le nombre de signatures requis, elle fera l'objet d'un débat et d'un vote en conseil municipal.

Les modalités de mise en œuvre des pétitions citoyennes feront l'objet d'une délibération co-construite avec les citoyens-nes dans le cadre du Sommet citoyen.

Le droit à un budget participatif

La Ville s'engage à mettre en place un budget participatif permettant la réalisation de projets d'initiative citoyenne.

Les modalités de mise en œuvre du budget participatif feront l'objet d'une délibération co-construite avec les citoyens-nes dans le cadre du Sommet citoyen.

Article 3 : le droit d'initiative citoyenne

Le pacte encourage les citoyens-nes de Strasbourg à proposer et à réaliser des initiatives citoyennes, et leur confère une visibilité grâce notamment à la plateforme numérique de participation citoyenne.

Tiers-lieux

Des lieux sont nécessaires à l'expression démocratique.

La question du développement et celle de la promotion de ces lieux sont donc essentielles pour la mise en œuvre du présent pacte.

Ceux-ci permettent des temps de discussion, de réunion, d'élaboration et d'exécution de manière formelle ou informelle, dans le cadre des valeurs défendues dans le pacte.

Dans ce contexte, le développement et l'intégration croissante des tiers-lieux, comme lieux ouverts, sont essentiels à la vie citoyenne.

Article 4 : le droit à l'accès au numérique

Plateforme numérique de la participation citoyenne

La Ville s'engage à mettre en œuvre une plateforme numérique de la participation citoyenne permettant aux citoyens-nes de :

- S'informer,
- Participer de manière interactive aux concertations et au budget participatif,
- Faire connaître des initiatives citoyennes,
- Déposer des pétitions.

Cette plateforme devra être accessible à toutes et tous et être conforme à la législation en vigueur. L'utilisation de cette plateforme ou des données fournies par la Ville devra se faire dans le respect des conditions d'utilisation légales.

Open data

La Ville s'engage à déployer ses meilleurs efforts pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais et conditions la Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique, c'est-à-dire à diffuser ses données publiques de manière ouverte, favorisant ainsi la transparence, le partage et la contribution citoyenne.

Comité des usagers-ères du numérique

Un comité des usagers-ères du numérique, garant de l'éthique et de la démocratie sera mis en place pour veiller aux besoins des citoyens-nes en matière de numérique.

Afin de réduire la fracture numérique et d'inclure les publics en situation d'exclusion, de précarité, de handicap ou d'isolement, le comité des usagers-ères du numérique veillera, en lien avec comité d'éthique du pacte pour la démocratie à Strasbourg, à mettre en œuvre les mesures définies dans l'atelier dédié à ce sujet.

Les modalités de mise en œuvre feront l'objet d'une délibération.

Article 5 : l'Europe de Strasbourg

Strasbourg, du fait de son histoire, de sa géographie et de ses engagements, a une mission particulière dans la construction sans cesse à parfaire d'une Europe démocratique, protectrice des droits de l'homme et de l'Etat de droit, « l'Europe de Strasbourg », qui accueille notamment le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et la Cour européenne des droits de l'homme.

Associer les citoyens-nes à la construction de l'Europe de Strasbourg est devenu un impératif. En conséquence, la Ville, qui a toujours mis l'accent sur une politique visant à dialoguer et à conforter l'appartenance citoyenne européenne, s'engage aux côtés des citoyens-nes à :

- Promouvoir l'Europe de Strasbourg en faisant vivre les valeurs humanistes et démocratiques de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- Œuvrer pour l'approfondissement chez les Strasbourgeois-ses d'un sentiment d'appartenance à une Europe « unie dans la diversité »,
- Initier, soutenir et accompagner les projets associatifs et citoyens, notamment des jeunes, en lien avec ces objectifs afin de mieux « s'approprier » l'Europe et mieux participer à sa construction.

Article 6 : les actrices et les acteurs du pacte

Les citoyennes et citoyens de Strasbourg

Est considérée comme citoyen-ne de la ville de Strasbourg, au sens du présent pacte, toute personne qui :

- Vit ou a une activité à Strasbourg, ce qui inclut notamment les actifs-ves non-résidents-es, les demandeurs-euses d'emplois, les étudiants-es, les retraités-es, etc.
- S'investit dans la vie de la ville ou est concernée par les activités de la ville.

Les citoyens-nes sont appelés-es à faire vivre ce pacte en participant aux démarches initiées par la Ville et en étant force de proposition ; en faisant passer l'intérêt général avant les intérêts particuliers.

Les élus et élus de Strasbourg

Les élus-es s'engagent, conformément à l'article 1 de la Charte de déontologie du conseil municipal de Strasbourg, adoptée par le conseil municipal du 22 septembre 2014 et modifiée par le conseil municipal du 26 janvier 2015, « à respecter les principes de respect, de transparence, d'honneur, d'intégrité, de probité, d'impartialité, de courtoisie et d'exemplarité. Ils doivent, à l'occasion de

leurs fonctions et pour les décisions qu'ils prennent, faire prévaloir l'intérêt public et le bien commun dont ils ont la charge. Ils doivent agir de manière transparente dans l'exercice de leur mandat. »

Les agentes et agents de la Ville

Les agents-es s'engagent, conformément à l'article 1 de la Loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, à exercer leurs « fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de leurs [ses] fonctions, [il est tenu] ils sont tenus à l'obligation de neutralité. » En outre, les agents-es s'efforcent de rendre les informations intelligibles pour le plus grand nombre.

Le comité d'éthique du pacte pour la démocratie à Strasbourg

Il est institué un comité d'éthique garant du respect du pacte composé d'un président et de quatre assesseurs :

- Le déontologue de la ville de Strasbourg, président
- Le Maire ou son représentant, assesseur
- Le Directeur général des services ou son représentant, assesseur
- Un citoyen et une citoyenne désignés par le Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne, assesseurs selon des modalités à définir.

Le comité d'éthique peut :

- Donner son avis sur les méthodes et les moyens mis en œuvre pour l'application du présent pacte,
- Etre saisi par toute personne physique ou morale qui estimerait que les obligations issues du présent pacte n'ont pas été respectées ou qu'il y aurait eu manquement à la déontologie.

Il rend un avis sur les faits dont il a été saisi. Les avis sont adoptés à la majorité. Ils peuvent comporter les opinions individuelles des membres du comité.

Les avis du comité d'éthique sont rendus publics.

Article 7 : exécution du pacte

Clause de qualité et d'authenticité de la démarche

Un Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne associant élus-es, citoyens-nes et agents-es est mis en place pour le suivi et l'amélioration continue de la démarche.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil seront précisés par délibération co-construite avec les citoyens-nes dans le cadre du Sommet citoyen.

Préambule des élèves des collèges du Parc et de Kléber

A Strasbourg, l'importance des droits du peuple

L'accord avec le peuple local demande un engagement commun des élus-es et des citoyens-nes pour le bien de tous et toutes. Pour créer la confiance entre élus-es et citoyens-nes, il faut la participation durable de chacun et chacune.

Pris au conseil municipal, l'accord doit être respecté et oblige les élus-es et les personnes qui dirigent les affaires publiques. Ce texte sera surveillé.

Le peuple, à Strasbourg, respecte les valeurs de la République : Liberté, Egalité, Fraternité.

La liberté, c'est pour les habitants, le droit de travailler, de faire ce qu'ils veulent en respectant les lois.

L'égalité, c'est que les habitants sont tous égaux, noirs et blancs, petits et grands, femmes et hommes.

La fraternité, c'est la solidarité entre les habitants-tes.

L'accord encourage l'éducation qui rend les humains plus solidaires, plus respectueux. Il donne aussi plus de compétences aux humains comme les valeurs morales. Le peuple, en échange, doit accepter les différences entre individus.

Pour avoir un groupe de gens qui est gentil et qui écoute, l'accord consiste en ce que partout on soit solidaire, que personne ne soit plus important que les autres et que les gens se mélangent (pas de discrimination).

La fraternité, on peut l'avoir avec de la solidarité.

La ville donne la parole aux habitants.

La confiance est basée sur la politesse, la vérité de chacun-e et le respect des décisions que l'on prend ensemble pour la ville et ses habitants. Le pacte impose la bonne conduite des différents acteurs (élus-es, administration, habitants-es). Les différents acteurs ne doivent pas mentir.

La responsabilité est basée sur notre capacité d'agir, de réfléchir, sur l'importance de nos mots et les conséquences de nos actes, ainsi que sur les limites de notre liberté individuelle.

Le respect de l'environnement, c'est respecter les espaces qui nous entourent : jeter les déchets dans les poubelles, recycler.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre des principales actions du pacte pour la démocratie à Strasbourg

Mai 2018

Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce Conseil seront définies dans le cadre d'un atelier tripartite prévu fin mai.

Ces modalités feront ensuite l'objet d'une délibération à l'automne 2018.

Le Conseil pourra être mis en place à l'issue de la délibération et notamment traiter plusieurs actions identifiées dans le cadre des ateliers du Sommet citoyen (disposer d'espaces et de supports d'expression libre, utiliser un « camion citoyen » comme outil de participation citoyenne mobile, identifier de nouveaux « tiers-lieux » et expérimenter des espaces tests, etc.)

Juin 2018

Plateforme numérique de la participation citoyenne

La plateforme sera opérationnelle dans sa première version en juin 2018, avec les rubriques actives suivantes :

- S'informer (projets d'aménagement, politiques publiques, instances de démocratie locale),
- Participer (s'exprimer lors de consultation, concertation, co-construction),
- Avertir (accès à l'application de signalement Mon.Strasbourg.eu).

Les nouvelles fonctionnalités suivantes viendront compléter cet outil numérique au cours du dernier trimestre 2018 :

- Initiatives citoyennes (lieu de recensement, de saisie et de suivi des initiatives citoyennes et des tiers-lieux),
- Pétitions citoyennes (lieu de saisie, de suivi et de signature des pétitions),
- Budget participatif (lieu d'information, de saisie, de suivi et de vote).

Juin 2018

Ateliers « institutionnels » et « d'initiatives citoyennes »

Les ateliers - orientés sur des projets ou des politiques publiques, à l'initiative de la Ville ou des habitants-es, à l'échelle de la ville ou des quartiers, ouverts à tous-tes les habitants-es - pourront être progressivement mis en place à partir de juin 2018.

Certains ateliers de ce type sont d'ores et déjà prévus : l'atelier Ville « Zéro perturbateur endocrinien » ou l'« atelier de participation autour du projet des Deux-Rives ».

Des retours d'informations des élus-es concernant les avis produits sur les projets concertés (notamment la prise en compte ou non des éléments des avis dans la décision finale prise par la Ville) pourront être progressivement mis en œuvre en lien avec les ateliers ville et les ateliers de quartier.

Des rencontres annuelles, à l'échelle de la ville présidées par le Maire et à l'échelle de chaque quartier animées par les élus-es, seront également progressivement organisées pour présenter

les projets à venir et le niveau de participation prévu pour chacun d'entre eux tel que défini dans le pacte (information, consultation, concertation, co-construction).

Le format et les modalités de mise en œuvre de ces réunions annuelles sont à préciser.

Au sein de l'organisation de la collectivité, il s'agira de renforcer le dispositif de pilotage des démarches de participation citoyenne via notamment la revue de concertation et la consolidation d'un répertoire des projets.

Deuxième semestre 2018

Stratégie digitale

Une délibération précisera les modalités et le calendrier de mise en œuvre des différentes actions liées à l'open data et à la réduction de la fracture numérique (création d'un comité des usagers-ères du numérique dans le cadre du Conseil de suivi et d'évaluation de la participation citoyenne, mise en place de la plateforme open data, développement d'une thématique autour de la santé, de l'environnement et de la santé environnementale dans l'open data, etc.)

Septembre 2018

Publication des projets de délibération en amont des Conseils municipaux sur le site de la Ville

Octobre 2018

Pétitions citoyennes

L'objectif est de permettre aux habitants-es de Strasbourg de pouvoir interpellier les élus-es sur des sujets d'intérêt général et de compétence de la Ville.

Le dispositif pourra être instauré à partir d'octobre 2018.

Les modalités de mise en œuvre des pétitions citoyennes feront l'objet d'une délibération à l'automne 2018.

Premier trimestre 2019

Budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet d'allouer une part du budget d'investissement de la Ville à la réalisation de projets construits et sélectionnés par les habitants-es.

Une expérimentation sera lancée au cours du premier trimestre 2019.

Les modalités de mise en œuvre du budget participatif feront l'objet d'une délibération à l'automne 2018.

Démocratie européenne

Les actions proposées par l'atelier « démocratie européenne à Strasbourg », notamment la création d'un forum citoyen européen permanent, devront faire l'objet d'une étude de faisabilité plus approfondie pour en définir les objectifs, les modalités et un calendrier prévisionnel de mise en œuvre. Les actions proposées par les associations européennes pourront faire l'objet d'une communication permanente.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2018 - Point n°3
Pacte pour la démocratie à Strasbourg.

Pour

57

AGHA BABAEI-Syamak, BARRIERE-Caroline, BEY-Françoise, BEZZARI-Mina, BIES-Philippe, BITZ-Olivier, BUFFET-Françoise, CAHN-Mathieu, CALDEROLI-LOTZ-Martine, CUTAJAR-Chantal, DREYER-Nicole, DREYFUS-Henri, DREYSSE-Marie-Dominique, FELTZ-Alexandre, FONTANEL-Alain, GANGLOFF-Camille, GERNET-Jean-Baptiste, GILLMANN-Luc, GSELL-Jean-Jacques, HERRMANN-Robert, JUND-Alain, JUNG-Martine, JURDANT-PFEIFFER-Pascale, KELLER-Fabienne, KEMPF-Suzanne, KOHLER-Christel, MANGIN-Pascal, MATHIEU-Jean-Baptiste, MATT-Nicolas, MAURER-Jean-Philippe, MELIANI-Abdelaziz, MEYER-Paul, NEFF-Annick, OEHLER-Serge, PEIROTES-Edith, RAFIK-ELMRINI-Nawel, RAMDANE-Abdelkarim, RAMEL-Elisabeth, REMOND-Thomas, RICHARDOT-Anne-Pernelle, RIES-Roland, ROGER-Patrick, ROOS-Thierry, SCHAETZEL-Françoise, SCHALCK-Elsa, SCHULTZ-Eric, SEILER-Michèle, SENET-Eric, TARALL-Bornia, TETSI-Liliane, VATON-Laurence, VETTER-Jean-Philippe, WERCKMANN-Françoise, WERLEN-Jean, WILLENBUCHER-Philippe, ZUBER-Catherine, SCHMIDT-Michaël

Contre

0

Abstention

1

SCHAFFHAUSER-Jean-Luc

Point 3 à l'ordre du jour :

Pacte pour la démocratie à Strasbourg..

Résultats du vote (cf. détails) :

Pour : 57+1 (*)

Contre : 0

Abstention : 1

SERVICE DES ASSEMBLEES

Observation :

(*) Le boîtier de Mme BARSEGHIAN était défectueux alors qu'elle souhaitait voter « Pour ».